

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 46

Artikel: L'exploit de frère Polycrate
Autor: Tissot, Victor
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Si, d'autre part, le délit est commis de nuit, la peine est aggravée; elle est de quatre à vingt ans. Mais l'art. 314 prévoit que cette dernière aggravation n'a pas lieu quand le dommage causé n'excède pas cent francs.

D'où la conséquence que l'incendie, pendant la nuit, d'un char de cent francs ne subit pas l'aggravation et vaut un an au minimum, tandis que l'incendie, nocturne aussi, d'un char de cent cinq francs, subit l'aggravation et vaut quatre ans au moins.

Et c'est ainsi que dans les mêmes circonstances, avec le même degré de culpabilité chez l'accusé, toutes choses étant égales d'ailleurs, une différence de cinq francs — d'un franc, si l'on veut — dans la taxe de l'objet détruit, quadruple tout simplement la peine!

La logique humaine offre de ces surprises.
Et il y en a tant d'autres.

Sous le titre général de *Bibliothèque nationale*, M. L. Vincent, éditeur à Lausanne, a publié, il y a quelques années, un certain nombre de volumes qui présentent, pour nous autres Suisses romands, un attrait tout particulier. Ils ne sont guère destinés à franchir nos frontières, ces petits livres, ils sont trop imprégnés du parfum du terroir; ils ont une saveur trop franchement rustique pour trouver grâce auprès de nos voisins d'outre-Jura. Mais, dans le « pays romand », qu'ils chantent ou qu'ils décrivent, ils ont eu et méritent d'avoir un légitime succès. — Le premier volume de la collection, les *Nouvelles suisses*, est depuis longtemps épousé; le second, *Traditions et légendes de la Suisse romande*, le plus intéressant et le plus original peut-être, a eu deux éditions¹; l'*Armée suisse*, piquants croquis à la plume de l'auteur de *Jean-Louis*, n'a pas été accueillie avec moins de faveur. Enfin, les *Scènes champêtres*, de Pierre Scioberet, ont clos dignement la série; elles ont rendu à celui que M. E. Rambert appelaient le premier de nos conteurs, la place qu'il méritait dans notre littérature romande.

Au moment où l'on va s'occuper des étrennes, nous tenions à recommander à nos lecteurs cette excellente *Bibliothèque nationale*, et, pour les mettre en goût, nous extrayons d'un de ses volumes la charmante nouvelle qu'on va lire. Elle a paru sous la signature de *Paul Feuillage*; mais on n'a pas tardé à reconnaître sous ce pseudonyme la plume d'un écrivain qui, après avoir débuté modestement chez nous, s'est acquis rapidement, en France, une réputation méritée. Nous voulons parler de M. Victor Tissot, qui nous permettra de rétablir son nom au pied de ces colonnes.

L'exploit de frère Polycrate.

I.

Dieu, qu'il est gentil, ce petit village de Cully, caché dans un repli de terrain, entre Vevey et Lausanne, comme un nid de caille dans un sillon. Ses maisons blanches et proprettes, alignées au bord du lac, ont un air de bien-

¹ Un certain nombre d'exemplaires de ces *Traditions et légendes* sont encore disponibles, au prix de fr. 3. — Le Bureau du *Conteur* se charge de l'expédier aux personnes qui en feront la demande.

être et de gaieté qui vous dilate le cœur. Quelques-unes sont entourées de jardins de rosiers et de lauriers, d'autres ombragées de grands arbres au feuillage d'émeraude chuchotant sous le vent; et derrière elles, la colline élève triomphalement ses milliers de gradins de pierre chargés de pampres éclatants de sève et de fraîcheur.

Rien de plus charmant et de plus coquet que le coup-d'œil offert par ce village du pont des bateaux à vapeur qui, en été, troubent à tout instant de leurs roues bruyantes le limpide cristal de son port. Les passagers, attirés par la grâce pittoresque du paysage, quittent leur place et braquent leur lorgnette. J'en ai vu qui tiraient un crayon, faisaient une marque sur leur guide, ou prenaient à la hâte quelques notes.

Ceux qui sont observateurs s'approchent ordinairement du timonier et lui demandent comment on est parvenu à rendre à la culture ces pentes rapides qui s'étendent verdoyantes, à perte de vue, et qui, autrefois, ne devaient présenter que de longues parois de rochers apres et nus. La date de cette conquête de l'homme sur la nature est si ancienne, qu'on ne dirait pas qu'elle appartient à l'histoire, mais à la légende.

C'était au commencement du VII^e siècle. Un jour que l'évêque de Lausanne, Guy de Merlen, était en tournée pastorale dans les villages de Lavaux, Sa Grandeur fut fort étonnée de l'apparence sauvage et inculte de cette partie de ses Etats. Le contraste était d'autant plus frappant, que, tout autour de ce désert, des vignes superbes étaisaient leurs grappes dorées au soleil du bon Dieu.

De retour à Lausanne, un soir que l'évêque Guy, les pieds sur les chenets, contemplait avec amour, à la lueur de la flamme, la belle couleur de topaze d'un verre débordant de vin de Lavaux, sa pensée se reporta sur les pentes rocheuses qui dominent Cully, connues déjà alors sous le nom de Dézaley. Il se demanda si l'on ne pourrait pas tirer profit de leur position exceptionnelle. Cette idée l'obséda toute la nuit. . Le matin, il se leva en souriant comme un homme qui a trouvé le moyen de réaliser un grand projet. Il prit une feuille de parchemin et écrivit aux trois monastères de Haut-Crêt, Montheron et Hauterive; il engageait ces moines à entreprendre les travaux nécessaires pour planter de la vigne sur les côtes abruptes du Dézaley, moyennant quoi il leur octroyerait la moitié des futurs vignobles.

Les abbés acceptèrent. Au mois de mars, des détachements de religieux se montrèrent, armés de piques et de bâches, sur les hauteurs de Cully. Et pendant douze ans ils creusèrent le rocher, ils amenèrent des pierres et de la terre, ils travaillèrent sans relâche! Avec ces gigantesques murs d'étalement s'élevèrent aussi les murs non moins solides des bâtiments destinés à servir de demeure aux moines. Sur les uns et les autres les siècles ont passé sans laisser la moindre empreinte: terrasses des vignes et anciennes habitations des religieux sont encore maintenant comme aulendemain de leur achèvement. Seuls, les propriétaires ont changé: depuis la Réformation, les vignobles du Dézaley appartiennent à la commune de Lausanne, et les deux bâtiments — le Dézaley dessus et le Dézaley-dessous — construits par les moines à mi-côte de la colline, sont devenus la demeure des vignerons vaudois, un peu buveurs, mais au demeurant les meilleurs fils de la terre. L'avocat plaide, le tailleur coud, le vigneron boit: chacun son métier. C'est ainsi qu'au Dézaley les vignerons raisonnent, et je vous le jure, ce n'est jamais comme des tonneaux vides!

L'automne dernier, j'appris que quelques peintres de Lausanne ornaient de fresques bachiées les panneaux de la porte intérieure de la grande cave du Dézaley-des-

sous. Un jeudi après midi, l'envie me vint d'aller les surprendre au milieu de leur travail. M. Barbaroux me donna un de ses excellents chevaux, et me voilà galoppiant, par le plus beau temps du monde, sur cette magnifique route de Vevey, qui tantôt se déroule majestueusement au milieu des vignes, tantôt borde le rivage du lac comme d'une dentelle blanche. Je ne connais pas de chemin plus capricieux et plus ravissant. Ici, il s'étale en plein soleil ; là bas, il se glisse furtivement sous une mystérieuse allée de noyers ; plus loin, il se rapproche curieusement des bords que le lac caresse de sa vague bleue. Et à chaque contour, l'œil est distrait par la rencontre de jeunes et belles villageoises aux joues roses et à l'air sémillant, par la vue d'une maisonnette mignonne qui émerge d'un fouillis d'arbres et de fleurs, et sous les tonnelles de laquelle jouent des enfants, au milieu d'un peuple roucoulant et gloussant de poules et de pigeons. C'est en voyant ainsi passer devant ses yeux une succession de paysages différents et de gracieux tableaux, qu'on arrive au village de Pully, puis à ceux de Lutry et de Cully ; ce dernier est le chef-lieu du district de Lavaux. Le Dézaley-dessous en est à vingt minutes. On suit la route qui serpente au pied de la montagne transformée en vignoble ; Riez, Epesse montrent sur la hauteur les façades de leurs maisons tapissées de vignes et qu'un éboulement de terrain a descendues de plusieurs centaines de pieds sans qu'aucune n'ait souffert.

Cela se passa en 563 ; ce fut l'effet d'un tremblement de terre terrible. On a célébré durant neuf siècles, à Epesse, la mémoire de cette délivrance attribuée à un miracle. La vieille tour crénelée qui se dresse, à peu de distance, sur une arête de rocher, est connue sous le nom de Tour de Marsens. Plus bas, on voit le Dézaley-dessus. La route se tord comme un lacet et présente une échappée de lac de toute beauté ; on fait quelques pas encore et on rencontre un chemin raboteux qui s'ouvre, à droite, dans le flanc de la colline : c'est le chemin du Dézaley-dessous.

L'ancienne demeure des moines est une agglomération curieuse de divers bâtiments, élevés les uns après les autres, à mesure qu'on avait besoin d'espace. La construction la plus vieille est certainement celle qui servait de demeure aux religieux-vignerons ; la maison du presbytère, les grandes caves extérieures ont été bâties plus tard et sont comme soudées au corps principal. L'aspect de ces bâtiments, sans architecture et sans goût, est triste et austère. Ces murs roides et gris, garnis de petites fenêtres, sentent le couvent.

Au bruit des sabots de mon cheval qui faisait voler les cailloux du chemin, un gros homme joufflu, le bonnet sur l'oreille, en manches de chemise et les mains passées derrière ses bretelles de cuir, apparut sur le seuil de la grande cave ; il me regarda venir avec la placidité d'un hippopotame qui sort de son bain. Arrivé à quelques pas de lui, je m'arrêtai et lui demandai si « les peintres » étaient là. A cette question, sa figure, incrustée de rouges bubelettes et aux joues vermillonnées, s'épanouit comme un tournesol. Un large sourire me montra ses trente-deux dents.

— Nos peintres ? Eh parbleu, ils travaillent depuis ce matin ! s'écria-t-il. C'est bien intéressant ce qu'ils font, ils sont forts, très forts... n'y a pas à dire...

— Aussi je viens les admirer.

— Il y a encore place pour un moine ; si vous voulez, on vous y mettra. Nous y sommes tous, nous autres, avec le syndic et des messieurs de Lausanne. Ma foi, nous sommes drôles dans ces longues robes blanches et avec ces tonsures qui donnent à votre tête l'aspect d'un pauvre genou...

Tout en parlant, le gros vigneron tenait mon cheval ; j'avais mis pied à terre.

— Droit devant vous... entrez, me dit-il avec un geste protecteur.

(A suivre.)

On quasi suicido.

On gaillâ dè pè contré lo district d'Etsalleins, qu'avâi les coûtes veriès ein long, et que trovâvè que l'étai trâo peinâblo d'allâ ein dzorna et dè tra-vailli, viquessâi ein faseint la roûta. Râocanâvè on bocon dè pan decé, on assietâ dè soupa delé ; corressâi âi z'écendiès po lâi sè pifrâ dè pan et dè toma, et quand poivè déguenautsi oquiè à cauquon, ne sè terivè pas ein derrâi. La coumounâ qu'avâi dza prâo pourro, ne volliâvè pas onco eintreteni on coo qu'avâi bouna carcasse et que n'avâi què la tserro-piondze, et ma fâi lo lulu n'étai pas adé à noce.

On dzo que l'avâi einviâ dè cauquiès batz, sè peinsâ que se poivè férè pedi ào syndiquo, la municipalità lâi accorderai oquiè, et après avâi ruminâ se n'affrè, ye tracè tsi lo syndiquo et lâi fâ :

— Ditès-vâi, syndiquo, vigno vo priyi d'on serviço ?

— Et quiet, selâi fâ lo capitaino dè la municipalità ?

— Vu mè fottrè bas !

— Coumeint te vâo tè fottrè bas ! et porquiè ?

— Eh bin mè foudrài on pou d'ardzeint po m'at-setâ dâi z'haillons po allâ queri de l'ovradzo dein lo dèfrou, et coumeint nion ne mè vâo prétâ, vu mè tiâ.

— Eh bin, se l'est te n'idée, se lâi repond lo syndiquo, ne tè vu pas gravâ ; mâ que mè vâo-tou, kâ te sâ prâo que ne tè vu rein bailli d'ardzeint.

— Ah ! lo sé bin ; assebin n'est pas po cein que vigno, se fâ lo chenapan ein faseint état dè plior-natsi ; mâ volliâvo vo démandâ dè mè prétâ on pistolet po mè férè châotâ la cervalla.

— Aoh bin ! tè pu pas refusâ, se dit lo syndiquo, que sè peinsâvè que c'ein n'étai què dè la frinma.

Lo syndiquo, qu'avâi z'ao z'u étâ dein lè chasseu à tsévau, s'ein va pè lo pâilo d'amont queri ion dè sè pistolets dè cavalieri ; preind on eimbottâ dè granna dè râva que l'einfatè dein onna vilhie flasqua dè carabinier, preind onna bâlla et on capuchon et revint vai lo lulu. Adon ye fâ état dè tserdzi ein vouedeint on eimpartiâ dè la flasqua dein lo canon dâo pistolet ; tchafouillè on bocon dè papâi que fourrè assebin dein avoué la bâlla et bourrè bin adrâi, après quiet l'armè lo tsin et mè lo capuchon.

— Ora, tai ! se fâ ào lulu ; mâ ne vu pas que te fassè lo coup ice ; va derrâi la maison, ào fond dâo courti, que nion ne tè vayè. Vins pî avoué mè !

Ye vont, et quand lo syndiquo lo vâi allâ d'on pas prâo décidâ, sè peinsâ que l'étai dein lo cas d'esiyyi dè sè destruirè : mâ coumeint n'iavâi min dè dandzi, lo laissâ férè. L'autre, que ve que sa malice n'avâi pas réussâi et que lo syndiquo lo laissivè bo et bin férè, s'arrêtè quand sont ào maîtein dâo courti, rebaillè lo pistolet ào syndiquo, et lâi fâ :

— Tot parâi, crayo bin que vu refléchi onco cauquiez dzo !

Et décampè sein atteindrè la réponsa dâo syndiquo, qu'ein eut po lo resto dâo dzo à sè diverti.